

Refus d'autorisation pour la publication d'une photographie

(à remettre au Professeur Principal pour le 12 septembre 2022)

Pour un élève mineur :

Je soussigné(e)représentant légal de :

..... demeurant à :

.....

Tel

Refuse : la diffusion des photographies de mon enfant prises dans le cadre des activités de l'établissement.

Ce refus est applicable aux modes de diffusion utilisés par l'établissement (pas de panachage possible) :

- Site web de l'Etablissement, adresse du site : www.essfa.fr/college-lycee-prepa-assomption/
- Exposition dans le cadre scolaire et académique.
- Publication éventuelle par la presse écrite et audiovisuelle.

Date :

Signature des parents

Signature de l'élève

Pour un élève majeur :

Je soussigné(e) demeurant à :

.....Tel :

Refuse : la diffusion des photographies prises dans le cadre des activités de l'établissement.

Ce refus est applicable aux modes de diffusion utilisés par l'établissement (pas de panachage possible) :

- Site web de l'Etablissement, adresse du site : www.essfa.fr/college-lycee-prepa-assomption/
- Exposition dans le cadre scolaire et académique.
- Publication éventuelle par la presse écrite et audiovisuelle.

Date :

Signature de l'élève